



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-39

L'an deux mille vingt -deux,  
Le 12 décembre 2022,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** Le 1<sup>er</sup> décembre 2022  
**Date d'affichage :** Le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, Emilie LISSE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIÉVRE

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Emilie LISSE
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Alain FIX
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Michel QUANDALLE est nommé secrétaire de séance.

**RÉPARTITION FINANCIÈRE ALSH MUTUALISÉ**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente que le Centre de loisirs de l'année 2022 a été mutualisé avec les communes de Baincthun et de Conteville-Lez-Boulogne.

Cette année, les animateurs de l'accueil de loisirs ont encadré 670 enfants. Il a été déterminé que le coût moyen d'un enfant pour une semaine est de 55,89€. Au vu des effectifs d'enfants baincthunois et contevillois pendant les centres de loisirs sans hébergement, les communes de Baincthun et de Conteville-Lez-Boulogne verseront respectivement à la Capelle-Lès-Boulogne : 22 596,07€ et 4 974,61€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les démarches permettant l'encaissement de ces sommes.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches permettant la perception de ces sommes.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/01/2023

Application agrée e-legalite.com

39\_DE-062-218293080-20221212-39\_2022-DE

Fait et délibéré  
A La Capelle-les-Boulogne,  
Le 12 décembre 2022

Le Maire

Jean-Michel DEGREMONT



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal.

Certifié et rendu exécutoire le :

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official seal.  
The seal is circular with a double border. The outer border contains the text "COMMUNE DE LA CAPELLE-LEZ-BOULOGNE" at the top and "(P-de-C.)" at the bottom, separated by two stars. The inner circle features a coat of arms with a central figure holding a staff, flanked by a tree and a building. Below the coat of arms, the text "1870" and "1970" is visible.

REÇU EN PREFECTURE  
le 11/01/2023  
Application agréée E-lespalle.com